



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1376 du 20 AVRIL 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. AGENDA	2
2. INFOS BREVES	2
3. 28 avril : Pour une véritable reconnaissance de la pénibilité :	
- Préavis de grève fédéral	3
- Appel unitaire C.G.T.	4
4. Action des Services Navigation contre le transfert à V.N.F. :	
- Préavis de grève unitaire	5
- Courrier unitaire au Parlement	6-7
- Courrier unitaire au 1 ^{er} Ministre et Ministre écologie	8
5. Grenelle Environnement/Mer ou R.G.P.P. : Assurer des choix !	9-17
6. C.T.P.M. du 31 mars – Sécurité maritime : déclaration C.G.T.	18-20
7. Déclaration CGT au CCAS du 12 avril 2011	21
8. Compte rendu CGT du 24 février 2011 de la réunion plénière du CCAS	22-23
9. Lettre de l'O.F.I.C.T. n°3 – mars 2011	24-27
10. Lettre de syndicat C.G.T. – Administration Centrale au Secrétaire Général	28-29
11. Le 1 ^{er} mai : solidarité internationale et progrès social	30

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Jeudi 21 avril 2011 :
réunion fédérale sur les élections

Lundi 25 avril 2011 :
FERIE (Pâques)

Mardi 26 avril 2011 :
réunion OS / DRH sur élections CAP des ITPE

Mardi 26 avril 2011 :
réunion OS / DRH sur élection CCP des OPA

Mercredi 27 avril 2011 :
bureau fédéral

Mercredi 27 avril 2011 :
Réunion OS/DRH sur élections CAP des CTRL

Mercredi 27 avril 2011 :
réunion OS / DRH sur PFR des catégories A

Jeudi 28 avril 2011 :
journée confédérale de grève et d'action sur la pénibilité et retraite anticipée

Mardi 3 mai 2011 :
commission N° 5 du CCAS

Mardi 3 mai 2011 :
AG de l'IHS – CGT

Mardi 3 mai 2011 :
réunion sur la pénibilité des fédérations
Equipement – Transports et Construction

Mardi 3 mai 2011 :
Bureau de l'U.G.F.F.

Mercredi 4 mai 2011 :
secrétariat fédéral

Mercredi 4 mai 2011 :
commission N° 2 du CCAS

Jeudi 5 mai 2011 :
groupe d'échanges du MEDDTL

Jeudi 5 mai 2011 :
Commission Exécutive de l'UGFF

Vendredi 6 mai 2011 :
CTPM du MEDDTL

Mardi 10 mai 2011 :
réunion OS / MEDDTL sur élection 2011

Lundi 16 mai 2011 :
Commission Exécutive de l'UGFF

Mardi 17 mai 2011 :
Bureau de l'UGFF

Mercredi 18 et jeudi 19 mai 2011 :
Conférence Nationale

Jeudi 19 mai 2011 :
Groupe d'échanges du MEDDTL



INFOS BREVES



SALAIRE Il est urgent de répondre à l'attente des salariés !

Le Ministre du Budget, François Baroin a évoqué la création prochaine d'un mécanisme pour pousser les entreprises à lier le versement de dividendes à celui d'une prime « exceptionnelle » pour leurs salariés d'un montant d'au moins 1000 euros.



COMITE D'ENTREPRISES Des comités d'entreprises pour tous les salariés

Les comités d'entreprises sont aujourd'hui confrontés à de réelles difficultés, à la réduction ou à l'insuffisance de leurs moyens, conséquences notamment de politiques salariales régressives, mais aussi d'une volonté patronale d'en affaiblir leur rôle. En même temps, ils sont, pour les mêmes raisons, de plus en plus sollicités pour faire face aux besoins grandissants des salariés. Ils doivent par ailleurs développer leur rôle d'expertise et de contestation de nombreux choix de gestion des directions d'entreprises. Il y aurait beaucoup à faire pour conforter les comités d'entreprises, en leur donnant plus de moyens et plus de droits pour qu'ils développent leurs politiques solidaires et leurs actions.



CONSEIL NATIONAL DE L'EMPLOI Etrangers=présomés coupables ?

Le Conseil national de l'Emploi était saisi le 7 avril pour avis sur le projet de décret ministériel portant sur la création du dispositif AGDREF2, destiné à la mise en fiche systématique et prolongée des étrangers qui demandent un titre de séjour.

A cet occasion, la CGT a fait la déclaration suivante :

Tout d'abord, il est étonnant de constater que cette question des fichiers des étrangers, salariés ou non, est examinée au détour d'une réunion du CNE.

Le Conseil National de l'Emploi est en effet bien loin d'être au fait, jusqu'à présent, de la panoplie, pour le moins fournie, de l'ensemble des mesures de police, administratives, juridiques et réglementaires qui sont prises depuis des années à l'encontre des migrants.



ASSURANCE CHOMAGE Pourquoi la CGT ne signe pas

Un projet d'accord national interprofessionnel du 25 mars 2011 relatif à l'indemnisation du chômage est soumis à signature des organisations syndicales.

Ce projet d'accord, composé de cinq articles, a pour objectif d'arrêter les nouveaux paramètres d'indemnisation du chômage et de fixer le niveau des cotisations des employeurs et des salariés.

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 14 avril 2011

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'écologie, du développement durable, des
transports et du logement
Hôtel de Roquelaure
246, Bd Saint Germain
75007 - PARIS

Objet : Préavis de grève pour le 28 avril 2011 sur la pénibilité.

Madame la Ministre,

La Fédération CGT de l'Équipement-Environnement s'inscrit dans la journée interprofessionnelle et intersyndicale CGT-CFDT-FSU-UNSA-Solidaires du 28 avril pour la reconnaissance de la pénibilité.

La CGT s'oppose à l'allongement de la durée du travail et au report de l'âge légal de départ à la retraite imposée par la loi du 9 novembre 2010, elle revendique l'abrogation de cette loi injuste et inefficace.

Concernant la question de la pénibilité et de sa reconnaissance, la CGT revendique :

- Une amélioration des textes qui régissent le « service actif »,
- Pour tous les agents bénéficiant du « service actif » l'octroi d'une bonification d'un an de durée de cotisation pour quatre ans pour toute la durée de leur exposition, permettant de bénéficier du « service actif » sans perte financière,
- Le maintien du départ anticipé à 55 ans (ainsi que les situations antérieures plus favorables là où elles existent),
- Le droit au départ anticipé si l'agent a moins de 15 ans de « service actif » (départ à 56, 57, 58, 59 ans en fonction du nombre d'années passées en « service actif »),
- Que dans tous les cas, le passage du corps dit « sédentaire » à l'occasion d'une promotion préserve le droit au départ anticipé.

La pénibilité et de la dangerosité des missions exposent les agents à un décès prématuré, la réponse attendue par les agents est bien la réparation par le départ anticipé à la retraite et non une reconnaissance de la pénibilité au travers d'une incapacité.

Pour le MEDDTL, sont concernés par un classement en « service actif » les agents du corps des contrôleurs des TPE, des OPA, les agents des EP Environnement, des Contrôleurs des Affaires Maritimes, des Officiers de port et Officiers de port adjoints (pour ceux qui n'en bénéficient pas) et sa bonification, et les Personnels d'Exploitation par la bonification du « service actif ».

L'énoncé précédent, qui porte sur les besoins de départs anticipés à la retraite ne couvre pas l'ensemble des formes de pénibilité qui se développent aujourd'hui en lien avec les diminution d'effectifs, objectifs à atteindre, courttermisme, réorganisations successives, journées de travail sans fin (forfait cadre) et qui entraînent stress, dépressions, burn-out, voire plus grave encore et qui doivent faire l'objet de réponses appropriées.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Marie RECH', is written over a horizontal line.

Jean Marie RECH



PENIBILITE

Consciente que les conditions de travail ne cessent de se dégrader et qu'elles impactent directement la santé de tous les salariés, **les Fédérations CGT des Transports, de la Construction Bois et Ameublement et de l'Équipement et de l'Environnement** se sont réunies pour partager et analyser la meilleure contre attaque face aux décisions du patronat et du gouvernement sur le dossier de la pénibilité pour les personnels qui exercent sur les réseaux et les infrastructures de transport.

Malgré les risques connus dans ces métiers particulièrement exposés aux dangers du travail sous circulation et aux effets néfastes induits par les manipulations ou l'application d'enrobés contenant entre autres de forts taux d'amiante, voire d'autres composants dangereux (confirmer par la FD CGT de la Construction Bois et Ameublement).

Le patronat et le gouvernement ont toujours refusé d'admettre leurs responsabilités sur les conditions de dangerosité et de pénibilité qui engendrent, pour les salariés, une réduction d'espérance de vie et parfois même directement une atteinte à leur intégrité physique.

En 2008, le Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire répondait partiellement à une étude effectuée sur les agents d'exploitation de l'Équipement, et leur reconnaissait une espérance de vie réduite donc une mortalité précoce. Il demanda au Ministre du budget et de la Fonction Publique une réparation de 20 % de bonification retraite pour les personnels Etat et ceux transférés aux collectivités territoriales.

La Fédération CGT de l'équipement avait demandé à l'époque la reconnaissance de cette dangerosité et de la pénibilité de ces métiers, sous forme d'une bonification de 25 % retraite, ouvrant droit à départs anticipés, pour tous les personnels concernés. Pour le personnel des Autoroutes, la convention de branche prévoit quand à elle la possibilité, par accord d'entreprise, de négocier des compensations pour tenir compte de conditions pénibles ou dangereuses auxquelles sont exposés les salariés.

Ces syndicats ont essuyé pour l'Équipement, le refus du Ministre du Budget et de la Fonction Publique. Depuis nous sommes toujours en attente d'un arbitrage ministériel. Pour la Branche Autoroutes, un refus de mise en place d'accords entreprises sur cette problématique pourtant reconnue implicitement.

Pour la CGT, il est impératif que la réponse, apportée à ces demandes légitimes, le soit de la même manière aux agents fonctionnaires qu'à ceux appartenant à des sociétés privées qui exercent les mêmes missions.

La réponse ne peut être que collective et favorable à la protection de tous les salariés, qu'ils soient des réseaux ou des infrastructures pour enfin bénéficier de

25 % de bonification pour des départs en retraite bien méritée !!!

Nos fédérations sollicitent tous nos secteurs organisés pour créer les conditions de rencontre locale afin de favoriser la participation de tous à la première journée revendicative sur le dossier « pénibilité »

Le 28 avril 2011, c'est en unifiant nos forces que nous gagnerons



Le 13 avril 2011

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement
246 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Objet : Préavis de grève à partir du 2 mai 2011 dans les Services Navigation du MEDDTL.

Madame la Ministre,

Les organisations syndicales CGT, FO et CFDT se sont réunies le 13 avril 2011.

Suite à votre décision dont nous avons pris connaissance le 29 mars par votre Cabinet concernant le transfert des infrastructures des Voies Navigables et des 4400 agents des Services navigation à Voies Navigables de France et l'abandon du réseau secondaire aux collectivités locales. Suite à l'interpellation du 6 avril dernier qui a été faite aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale d'une part et du Premier ministre et de vous même d'autre part, l'intersyndicale décide de déposer un préavis de grève reconductible à partir du 2 mai 2011 afin de s'opposer à ce transfert unilatéral.

L'intersyndicale réaffirme son attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et de ses missions. Elle réaffirme son opposition à tout transfert vers l'Etablissement Public Industriel et Commercial VNF.

Dans tous les services, l'intersyndicale appelle à des assemblées générales, heures mensuelles d'information le 29 avril 2011 dans l'unité pour créer dans la durée les conditions d'une forte mobilisation pour faire aboutir les revendications.

Dans ce cadre, nos organisations appellent l'ensemble des personnels des Services navigation à la grève à partir du 2 mai 2011 le présent préavis valant pour la nuitée en amont de cette journée pour les agents travaillant en horaires décalés.

A ce titre, nous rencontrerons votre Cabinet le 19 avril prochain pour exiger le retrait de votre projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT
Jean-Marie RECH

Pour FO
Jean HEDOU

Pour la CFDT
Hubert LEBRETON



Paris, le 6 avril 2011

Monsieur Larcher Gérard
Président du Sénat
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS

Monsieur Accoyer Bernard,
Président de l'Assemblée nationale
126 rue de l'université 75355 Paris 07 SP

Lettre ouverte

Objet : Transferts à VNF

Messieurs les Présidents,

Vos assemblées ont adopté en 2009 la loi Grenelle 1 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement publiée le 03 août 2009.

Dans son article 11.V. alinéa 4, le texte stipule que « *l'Etat étudiera l'opportunité de donner à l'établissement public Voies Navigables de France la pleine propriété du domaine public fluvial attaché au réseau magistral. Le gouvernement présentera au Parlement les conclusions de cette étude, au plus tard si mois après la promulgation de la présente loi.* »

Cette disposition ne figurait pas dans les engagements négociés au Grenelle de l'Environnement. Elle relève, dans la traduction législative, d'une initiative de parlementaires légitime.

Cette étude n'a pas, à notre connaissance, été présentée au Parlement, ni dans les délais, ni depuis l'adoption de la loi.

Suite à l'audience du 29 mars 2011 accordée par Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à nos Fédérations, son Cabinet a annoncé l'arbitrage favorable au transfert des 4 400 agents des Services navigation du MEDDTL et de leurs infrastructures à l'Etablissement public Voies navigables des France (VNF) ainsi que la poursuite de celui du réseau secondaire auprès des Collectivités locales.

L'intersyndicale CGT, FO et CFDT exprime son mécontentement et son désaccord profond sur le fait que le Gouvernement engage les dispositions pour aller directement à ces transferts à VNF.

Dans ce cas, considérant que le Gouvernement s'exonère du débat parlementaire, demandé à l'appui d'une étude sur l'opportunité, la loi que vous avez adoptée n'est pas respectée.

Nous souhaitons vous saisir solennellement sur ce sujet, tant sur le procédé cavalier et obscur qui est engagé par le Gouvernement et qui pervertit l'esprit du texte de la loi et de la démocratie, que sur le besoin d'un débat et d'une consultation la plus large possible dont le Parlement a l'habitude en auditionnant les différents acteurs.

Les acteurs sociaux que nous sommes ont, forcément, des éclairages et des points de vue à livrer.

La responsabilité de vos Assemblées est engagée.

Messieurs les Présidents, nous vous demandons, dans le cadre de vos prérogatives de vous saisir de ce dossier.

Vos Assemblées doivent en débattre, nous pensons en effet qu'il est de la responsabilité du Parlement de veiller à ce que les dispositions qu'il a jugé bonnes et même indispensables de retenir soient effectivement et conformément suivies d'effet.

Il vous importe de remettre le sujet dans l'esprit du texte que vous avez adopté et de solliciter l'étude que devait fournir le Gouvernement afin que le débat et la réflexion puissent s'engager à son appui, en premier lieu sur l'opportunité.

Il importe manifestement de rectifier le tir avant qu'il ne soit trop tard.

Certains que vous ne manquerez pas d'apporter attention à ce sujet, restant à votre disposition, veuillez croire, Messieurs les Présidents, en notre parfaite considération.

Le Secrétaire général CGT
Jean-Marie RECH

Le Secrétaire général FO
Jean HEDOU

Le Secrétaire général CFDT
Hubert LEBRETON

Copie : Aux Présidents des groupes parlementaires du Sénat et de l'Assemblée Nationale.



Paris, le 6 avril 2011

Monsieur le Premier Ministre

Madame la Ministre de l'écologie,
du développement durable, des transports et du logement,

Objet : Transfert de propriété du domaine public fluvial à VNF

Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre,

Suite à l'audience du 29 mars 2011 accordée par Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à nos Fédérations, son Cabinet a annoncé l'arbitrage favorable au transfert des 4400 agents des Services de navigation du MEDDTL et de leurs infrastructures à l'Etablissement public Voies Navigables de France (VNF) ainsi que la poursuite de celui du réseau secondaire auprès des collectivités locales.

Nous dénonçons cette décision arrêté sans concertation et réaffirmons notre désaccord profond sur le fait que le Gouvernement engage les dispositions pour aller directement à ces transferts à VNF.

Par lettre ouverte ci-jointe aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale, nous avons rappelé que le Parlement n'a pas été consulté conformément aux dispositions prévues par la loi Grenelle 1 du 3 aout 2009 relative à une étude d'opportunité de ces transferts.

Nos organisations réaffirment par ailleurs leur attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et de ses missions.

Nous exigeons un débat et une consultation la plus large avec les acteurs sociaux que nous sommes au sein du Ministère et considérons inacceptable le passage en force du Gouvernement bafouant sa propre loi.

Veillez croire Monsieur le Premier Ministre et Madame la Ministre, à notre considération distinguée.

Le Secrétaire général CGT
Jean-Marie RECH

Le Secrétaire général FO
Jean HEDOU

Le Secrétaire général CFDT
Hubert LEBRETON



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Grenelle Environnement/Mer ou RGPP : assumer des choix ! (*)

Francis Combrouze, secrétaire de la FNEE-CGT- 15 février 2010

Depuis 2008 un match est engagé au sommet de l'Etat, sous pression continue des entreprises, entre le « Grenello-compatible » et le « RGPP-conforme ». La révision générale des politiques publiques (RGPP), qui est un affaiblissement systématique des services publics au détriment du développement humain durable, l'a jusqu'ici emporté. La « générosité », sans condition de gestion, des crédits publics pour sauver les banques et la rentabilité financière a accentué, en retour, la chasse « aux déficits ».

En ce début 2011, les contradictions s'accroissent et produisent des soubresauts. Six thèmes développés ici essayent d'en donner la mesure.

- Les effets sur l'emploi, le PIB et les finances publiques des Grenelle Environnement et Mer, deviennent au mieux « incertains », au pire négatifs à moyen terme. Alors que l'application des engagements des Grenelle fait l'objet de communication flatteuse, font problème les trajectoires prises pour atteindre ou non les objectifs posés pour les échéances à venir.

- Le budget 2011 va pour la première fois, supprimer des emplois de l'Etat dans des missions environnement, en supprimant la notion « d'emplois Grenelle » appliquée en 2009 et 2010.

- De nouvelles taxations indirectes sur les dépenses des ménages financent des dépenses dites de « solidarité », pour compenser la baisse des dotations de l'Etat : taxes sur les billets de train, taxes sur les loyers HLM...

- Concernant les engagements explicites des Grenelle portant sur l'organisation ou les moyens de l'Etat, le gouvernement fuit le débat, ou « RGPPéise » des sujets, en tournant le dos à la gouvernance à cinq (collectivités locales, entreprises, syndicats, ONG et associations, parlementaires, Etat).

- Enfin, dans les efforts à engager pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, le moins d'Etat et le tout marché aboutissent aux premiers scandales, que le gouvernement a bien du mal à étouffer. Pourtant la planification et la réglementation constituent des outils efficaces, garants de l'indispensable cohérence pour tenir les objectifs dans la durée.

- Des outils publics sont sous-utilisés pour des raisons idéologiques et combattus car ils menaceraient des profits ou gains de court terme.

1°/ Les effets sur l'emploi de la mise en œuvre des Grenelle Environnement et Mer, dans un pays comptant près de 10 % de chômage officiel, devraient être examinés de très près. Pourtant aucun débat sérieux avec toutes les parties prenantes n'a encore eu lieu, alors que la communication abonde.

Le chiffre des 600 000 emplois créés d'ici 2020 par la mise en œuvre du Grenelle, ressortant de l'étude **BCG (Boston Consulting Group- juin 2009, site du ministère du développement durable)** a fait la une des médias. Mais la publication mi-décembre 2010, sur le site du ministère des finances, d'une étude de la direction du Trésor a porté un démenti à ce chiffre (**DG Trésor, Impacts macroéconomiques du Grenelle de l'environnement, 2010/06, décembre 2010**).

En utilisant le modèle macroéconomique Mésange, l'étude conclut certes à un impact positif du Grenelle jusqu'en 2020, avec un pic en 2014/2015 de 200 000 à 250 000 emplois supplémentaires et une croissance plus élevée de + 0,4 à + 0,8 % selon les 4 scénarios retenus sur la base de différentes hypothèses de hausse des prix de l'énergie. En revanche, cette étude conclut à un impact négatif dans tous les scénarios à partir de 2020 jusqu'en 2050 (et 2079 (!)), aussi bien pour le solde des emplois créés et détruits (140 000 à 180 000 suppressions), pour le PIB (- 0,5 à - 0,7 %), que pour les finances publiques (résorption en 2079 du coût des « dernières dépenses publiques » d'investissements dans les transports réalisés jusqu'en 2030).

Les hypothèses et scénarii pris en compte sont contestables : ainsi, pour l'ensemble des transports, l'étude sur l'emploi est réalisée « hors exploitation » des réseaux et infrastructures et ne retient que les seuls investissements. En ne comptant que les emplois liés aux travaux de réalisation de nouveaux investissements et en excluant l'ensemble des emplois liés au fonctionnement et à l'entretien des systèmes et infrastructures de transports, c'est effectivement plus pauvre en emplois !

D'autre part, les auteurs de l'étude supposent que le financement des investissements ne serait plus assuré que par des partenariats public/privé (PPP). Tout en admettant que ce type de financements coûte plus cher aux finances publiques en raison de la rémunération plus élevée du capital privé. Mais les mêmes affirment qu'il n'y aurait pas d'autre choix possible en raison des limites imposées aux dépenses publiques, pour les dix prochaines années... Tant pis si cela s'avère beaucoup plus coûteux pour les finances publiques de l'Etat et des collectivités locales au delà de 15 ans !

Une communication des cabinets Lagarde/Baroin a précisé vertueusement que cette étude n'engage que ses auteurs... En réponse, la ministre de l'Ecologie a ainsi réagi : « ces économistes n'analysent (le Grenelle et sa mise en œuvre) qu'avec des lunettes qui sont celles de l'ancien monde. Leur point de vue est inadapté ». Et la Commissaire générale au développement durable, chargée de l'animation interministérielle de l'application des Grenelle, a reconnu avoir échoué à s'opposer à cette publication de Bercy, qualifiée d'« initiative pas très généreuse ».

Bien sûr, tout cela s'est passé sans débat de fond avec les acteurs des Grenelle...

Ce mélange d'approximation et de communication rejoint celui de l'évaluation de mise en œuvre du Grenelle, **publiée le 2 novembre 2010 sur le site du ministère de l'Ecologie, et conduite par le cabinet Ernst & Young** : sur le total des 268 engagements souscrits en octobre 2007, 77 % sont considérés comme réalisés ou en passe de l'être, 19 % comme engagés (soit 52) mais nécessitent une « remobilisation ». Enfin 4 % appellent une redéfinition complète ou un abandon (soit 11 engagements).

Mais l'affirmation classant 77 % des engagements comme « réalisés », même avec début de mise en œuvre, doit être examinée de près. Ainsi, 48 engagements seulement ont été réalisés, soit 18 % du total des 268. **L'essentiel demeure que 157 engagements (soit 59 %) comportent des obligations d'actions pluriannuelles pour atteindre des objectifs de résultats d'ici 2012, 2015, 2020, ou au-delà.** Or c'est bien le respect de ces trajectoires qui est en cause ; en particulier la nécessité d'opérer les ruptures indispensables avec ce que la ministre appelle « l'ancien monde », qui est pour nous, syndicalistes, le monde réel. Et dont les critères de gestion, les résultats et effets sur l'environnement et les populations, s'avèrent contradictoires avec les exigences du développement durable.

Les tabous liés à la RGPP et au « tout marché » empêchent de dresser une évaluation partagée, lucide et contradictoire des politiques publiques sous l'angle des critères du développement durable et de l'emploi qualifié qu'il implique !

2°/ Les « difficultés » à prendre la mesure du potentiel d'emplois, comme du taux d'application des Grenelle Environnement et Mer, révèlent une gêne considérable quant au rôle des pouvoirs publics.

A cet égard, il est frappant de constater que les salariés et les citoyens, dans leurs opinions individuelles mais aussi collectives, dans l'expression des associations, syndicats, partis, sont profondément divisés... Entre le vécu de la réalité quotidienne et la perception des tendances lourdes d'évolution, c'est un peu comme si la raison s'éloignait du pays de Descartes, dès lors qu'il s'agit d'environnement ou pire, de développement durable. A partir de la question de la crédibilité des Grenelle, c'est par extension la véracité des thèmes en cause qui est atteinte. Le scepticisme ne concerne pas seulement les causes et les effets du changement climatique. Dans le monde globalisé et soumis à rentabilité, il gagne beaucoup de sujets, du quotidien (valorisation matière ou énergétique des déchets, consistance des « gestes verts » ou niches de marketing produits) au plus complexe (OGM, nanoparticules...). En raison notamment de l'emploi généralisé et peu judicieux du principe de précaution. Celui-ci, complémentaire mais distinct de la prévention, devrait distinguer, hiérarchiser et attribuer les responsabilités dans les cas d'incertitudes : évaluation des risques, gestion des risques, développement scientifique, intérêts privés, intérêt général, conflits d'intérêts...

On doit relever la concomitance à partir de la fin 2007, de deux politiques « permanentes ». D'une part la mise en route des engagements du Grenelle, avec la volonté assez consensuelle d'une bifurcation de notre société vers le développement durable. D'autre part, la déclinaison de la Révision générale des politiques publiques, avec la motivation explicite de réduction de la dépense publique (assimilée à tort à de la dette), des services publics, du rôle de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. Pour avancer, il s'agirait dans le même temps de valider ou d'infirmer nos pratiques et décisions en satisfaisant simultanément aux doubles critères du « Grenello-compatible » et du « RGPP-compatible ».

Par exemple, à partir de 2008, le gouvernement a libellé dans le budget du ministère de l'Ecologie des « emplois Grenelle », non pour créer des postes, mais pour flécher des redéploiements. Modeste ambition : environ 1 450 postes Grenelle sur 3 ans, et plusieurs milliers de postes supprimés chaque année. Au final un solde très négatif, donnant plus de 6 000 suppressions d'emplois, sans compter des milliers de transferts aux collectivités territoriales.

Cela était sans doute « trop beau »... Puisque 2011 a vu disparaître, sans explication officielle, la notion budgétaire d' « emplois Grenelle sanctuarisés ». Et le début des premières suppressions d'emplois d'Etat dans les domaines de la Biodiversité (20 postes dans les Parcs Nationaux, 20 à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage), de l'Eau (une centaine de postes dans les directions régionales DREAL et départementales des territoires et de la mer DDT ou DDTM), une centaine aux affaires maritimes, 200 à l'Office national des forêts. Car «les emplois Grenelle » n'était pas « RGPP-conformes »...

3°/ Au plan des financements, le budget 2011 est également marqué par des choix « RGPP-conformes », tournant le dos au « Grenello-compatible ». Trois exemples en disent long.

La commission sur le Grand Emprunt proposait selon le rapport Rocard-Juppé, un prêt à taux zéro de la Caisse des Dépôts sur 25 ans pour financer les dépenses d'isolation thermique du parc existant de logement social : le président Sarkozy a choisi d'écarter cette proposition.

Dans l'habitat, ont été retenus le nouveau prêt à taux zéro (« PTZ plus »), avec des prêts d'accession à la propriété pour tous les revenus, modulables selon les zones, les performances énergétiques des logements et les apports financiers des emprunteurs, ainsi que les aides

fiscales à la rénovation thermique de l'existant accordées aux propriétaires sans condition de revenu. **Mais pour la réhabilitation thermique du logement social, pas de prêt à taux zéro pour les bailleurs sociaux.** A ceux-ci de « discuter avec les associations de locataires » selon la loi, pour déterminer la répercussion et la part d'augmentation ou non sur les loyers du financement des travaux menés par le bailleur social. Par ailleurs les aides d'Etat à la réhabilitation classique, crédits PALULOS, ont été supprimés.

Pour le financement des aides d'Etat au logement social est créée la taxe sur les organismes gestionnaires et constructeurs du logement social, devant ramener à l'Etat 250 millions d'€ annuels. Avec la menace, en début de discussion budgétaire, de la placer à 360 millions d'€ pour essayer de masquer un peu plus la baisse des crédits comparés 2010/2011 de financement du logement social. Le tout au nom de la solidarité !

Même « raisonnement » avec la création d'une aide de l'Etat de 250 millions d'€/an aux transports ferroviaires interrégionaux de voyageurs déficitaires (Corail, Teoz, Lunea...), dont l'alimentation repose sur un peu de taxe sur les sociétés d'autoroutes (35 millions) et beaucoup de taxes sur les billets de train (215 millions d'€) !

La « débudgétisation » des recettes s'accompagne ainsi d'une foison de taxations reposant sur la consommation des ménages, sans considération de leurs revenus. Et ces taxations sont qualifiées de « solidarité ».

Aux HLM de vendre leur parc, pour financer de nouveaux logements sociaux ! Aux locataires du parc social d'acquitter par leurs quittances les travaux d'isolation thermique de leur logement. Aux voyageurs de payer toujours plus cher leurs billets de train pour financer le maintien des lignes. La nouvelle taxe sur les poids lourds « Ecotaxe », destinée à financer les investissements alternatifs à la route via l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports, est reportée à 2012 au mieux, et le budget 2011 maintient les dispositifs de subventions et de remboursement partiel de TIPP gazole aux entreprises du transport routier.

Les chefs d'entreprises du transport routier ont obtenu les remerciements du nouveau secrétaire d'Etat aux transports, Thierry Mariani, invité d'honneur au congrès de la FNTR, « pour leur rôle exemplaire dans le déblocage de la grève des raffineries et dépôts ». Ainsi que les annonces ministérielles de l'extension des circulations des poids lourds de 44 tonnes, décret publié fin janvier 2011 sans l'évaluation préalable de son impact promise aux parlementaires et acteurs du grenelle, et d'une nouvelle négociation sur la flexibilité accrue des horaires de travail des salariés du transport routier.

L'augmentation des capacités de tonnages unitaires, conjuguée à la flexibilité étendue des temps de conduite, provoquent pourtant des dégâts. Ceux, bien connus, sur la santé des chauffeurs, sans oublier l'intégrité physique des personnels d'exploitation des routes, des autres usagers, par l'augmentation des fréquences d'accidents, la dégradation accélérée des revêtements de chaussées, avec des budgets d'entretien en baisse.

4°/ Sur l'évolution de l'organisation et des moyens des services publics, figurant parmi les engagements des Grenelles, l'embarras gouvernemental, voire l'arnaque, sont révélateurs. La RGPP y est pour quelque chose. Jusqu'à nier l'évidence ou fuir le débat.

Deux exemples le montrent.

L'engagement n° 84 du Grenelle de la Mer prévoit l'évaluation et la discussion des moyens de l'Etat nécessaires aux politiques maritimes de développement durable en déclinaison du Grenelle. Or le gouvernement refuse toute discussion sur ce point avec les acteurs du Grenelle, sans leur avouer.

Il s'est opposé, en interne au vœu proposé par la CGT à la réunion de l'instance paritaire ministérielle pour demander le respect de cet engagement et s'opposer aux suppressions d'emplois du programme « Sécurité et Affaires Maritimes ». Avec l'argument d'autorité suivant : l'organisation et l'attribution des moyens de services publics de l'Etat ne regardent pas les partenaires du Grenelle !

L'engagement est ainsi passé par dessus bord... Mais un communiqué gouvernemental annonce la création « de la fonction de garde-côte » ! Avec des hommes en moins, pas un bateau de plus. Il s'agit que les équipages des douanes, affaires maritimes, marine nationale, gendarmerie, partagent un peu plus les moyens en baisse et le tour est joué. Comme si ces services ne coopéraient pas depuis des années sous la houlette des préfets maritimes !

L'engagement n° 88 du Grenelle Environnement prévoit une mission parlementaire suivi d'un débat sur l'opportunité de créer ou non une Agence de la Nature. Sans le dire, le gouvernement n'a pas saisi le Parlement. Il a préféré demander en 2010 un rapport sur le sujet aux Inspections des finances et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

La CGT et la CFDT, avec les ONG de défense de l'environnement, ont saisi ensemble le ministre, en mars 2010, pour mettre en garde sur les dangers de « RGPPiser » une question avant même qu'elle ne soit débattue : le ministre n'a pas répondu. Mais le thème a été inscrit le 30 juin dernier au menu gouvernemental RGPP.

Depuis la remise discrète du rapport aux ministres du Budget et de l'Ecologie, des déclarations orales de la secrétaire d'Etat retenaient cet automne la piste d'une « holding », mutualisant et redéployant effectifs et moyens de différents établissements publics chargés d'espaces remarquables, mais sans financement supplémentaire pour la biodiversité « ordinaire ». Celle-ci comporte en particulier la future « trame verte et bleue » à désigner après consultation des régions d'ici 2012, ou encore la gestion et le contrôle des sites Natura 2000 (15 % du territoire), pour lesquels des engagements communautaires ont été pris.

Avec la « holding » certains ont compris « pas de fusion », d'autres « fusion mais sans le dire »... La nouvelle ministre a indiqué qu'elle prendrait le temps de réfléchir. Et le député UMP, président du Conservatoire du Littoral et de l'Agence des Aires Marines Protégées, fait savoir discrètement, début février 2011, que l'affaire de l'Agence Nature est enterrée. **Mais le débat promis entre tous les acteurs du Grenelle et le gouvernement n'a toujours pas eu lieu.** Pourtant l'année 2010, « année de la biodiversité », devait en être l'occasion.

Signalons que pour les actions sur la biodiversité, les collectivités territoriales financent chaque année 850 millions d'€ et l'Etat 250 millions d'€ (2010). Or la loi Grenelle engage le Parlement et le gouvernement à augmenter le budget de l'Etat pour la biodiversité à au moins 300 millions d'€/an d'ici 2012. Mais, contrairement à celui de 2010, le budget 2011 de la biodiversité ne connaît plus d'augmentation significative et les établissements publics, y compris ceux chargés d'environnement, doivent, comme tous les services de l'Etat, réduire leur budget de fonctionnement de 10 % d'ici 2013 et ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite.

5°/ La lutte contre le changement climatique nécessite des actions combinées et menées dans la durée.

Maîtrise de l'énergie par l'augmentation continue des performances des bâtiments : neufs, ce n'est ni le plus difficile ni le plus coûteux. En revanche la rénovation thermique des bâtiments existants représente des enjeux très élevés par les coûts à mobiliser et par les réductions d'émissions associées. La réduction d'un facteur 4 des émissions de gaz à effet de serre du logement vient de faire l'objet d'une étude complète du **CLIP (Club d'ingénierie prospective énergie et environnement, Habitat Facteur 4, novembre 2010)**. En faisant varier des scénarios d'évolution du mix énergétique dans le résidentiel - électrique-bois-gaz-

d'ici 2050, travaux d'isolation thermique et en considérant différentes hypothèses pour les apports d'énergies électriques renouvelables complétant les sources nucléaires, l'étude montre que l'objectif d'une réduction d'un facteur 4 peut être atteint d'ici 2050.

Mais réussir, cela suppose beaucoup plus d'interventions et de cohérence des pouvoirs publics : planification énergétique, contrôle des performances des travaux sur le bâti, réglementation des prix des énergies en intégrant tous les coûts externes et le pouvoir d'achat des consommateurs... Or des signaux contraires s'accumulent ces derniers temps, marqués par des arbitrages budgétaires de très court terme, l'influence des lobbies de « niches » pour la défiscalisation ou les subventions accordées à telle ou telle énergie nouvelle ou ancienne, ou encore la concurrence acharnée des parts de marché.

Planification de la production et de la distribution ? En plein recul, avec la floraison de « petits projets » de centrale au gaz, avec des retours d'investissements rapides et garantis. Internalisation des coûts externes ? La direction d'EDF se plaint du niveau des provisions nécessaires au financement du projet de stockage souterrain des déchets radioactifs de haute activité à vie longue, vis-à-vis de son cours boursier. Probable réaction d'une direction qui a accepté du gouvernement, qui l'a nommée, l'ouverture subie et faussée du marché électrique avec la vente forcée par EDF à ses concurrents d'électricité électronucléaire à bas prix. Mais déstabilisation en retour de l'ANDRA, établissement public chargé du développement des projets publics de stockage.

Réglementation et péréquation des prix ? En plein démantèlement, avec le coup d'accélérateur de la loi « NOME » et les coups de boutoirs de la Commission européenne et du gouvernement. Après les consommations industrielles, c'est au tour des consommations domestiques d'être soumises à la loi de l'offre et de la demande, dont le gouvernement ne fait même plus semblant de se demander si cela est conforme au développement durable... Contrôle des performances énergétiques du bâti et des équipements individuels de production d'énergie ? Les contrôles de conformité au permis de construire, le contrôle de qualité des performances d'isolation, comme celui des installations domestique d'énergie renouvelable, ne sont plus du tout une mission de service public. Puisque les annonces de 2011 cumulent la simplification du permis de construire, les suppressions de postes en DDT pour l'aide aux petites communes sur l'urbanisme et le droit des sols, le libre jeu des garanties contractuelles des consommateurs...

Il faut arrêter les gâchis des effets d'aubaine de courte vue, ceux de la concurrence à toutes les étapes de la chaîne de l'énergie. Pôle public de l'énergie, planification européenne et nationale, coopérations industrielles, recherche et développement, réglementation des prix de l'énergie, investissements dans des réseaux de chaleur, respect des normes d'isolation thermique, règles obligatoires d'efficacité énergétique des produits et équipements mis sur le marché, sécurité énergétique de long terme, contrôle public de qualité des travaux : les revendications de la CGT sont de pleine actualité, indispensables pour tenir les objectifs d'un développement humain durable en matière d'énergie et réduire les émissions de CO₂.

6°/ La réduction des émissions des 6 gaz à effet de serre par les industries donnent moins lieu à réglementation et de plus en plus à une spéculation financière parasite et nocive.

Cette affirmation oblige à rappeler les instruments en cause.

La convention cadre sur le changement climatique de 1992 et le protocole de Kyoto de 1997 déploient une panoplie d'instruments pour contenir ou réduire les émissions des 6 gaz à effet de serre. Depuis l'origine, les tensions sont vives sur l'opportunité du choix des moyens de lutte, leur efficacité et leur rapport coût/bénéfice. Avec trois directions possibles.

- Intervention réglementaire des Etats pour fixer des limites annuelles et dégressives aux entreprises émettrices (quotas d'émission), imposer des rendements d'efficacité énergétique aux procédés, aux produits, imposer des substitutions de gaz moins radiatif...
- Recours aux « instruments de marché » avec les marchés boursiers de carbone, les certificats verts d'économie d'énergie négociables, les incitations et aides fiscales...
- Mise en place de taxations sur les produits énergétiques intégrant plus ou moins leur contenu carbone, taxes à la production, à la consommation, aux frontières sur les importations de produits selon le contenu carbone des procédés de production, taxation du kérosène aérien des vols internationaux, des fiouls de soute du transport maritime...

Mais la nécessaire répartition des efforts de réduction entre pays « développés », la « maîtrise » des émissions des pays « en développement », selon le concept légitime et pertinent de responsabilités communes mais différenciées, a amplifié les combinaisons à la disposition des entreprises. Et cela provoque des effets pervers détournant les interventions publiques.

Dans l'union européenne les 10.000 entreprises industrielles les plus émettrices relèvent ainsi de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Les autorités publiques (en France, les DREAL -Inspection des installations classées) fixent des limites annuelles autorisées à chaque entreprise selon une répartition entre entreprises devant respecter l'objectif national de réduction. Approuvé par la Commission européenne, le plan national d'allocation des quotas vise 1200 entreprises en France.

Or un système de permis négociables s'est greffé sur les quotas autorisés. Les entreprises visées peuvent vendre sur le marché les quantités non émises ou acheter les quantités nécessaires au respect de leur quota lorsqu'elles l'ont dépassé. Tout intermédiaire peut spéculer sur ces crédits, dont le prix est libre. Les entreprises peuvent également acquérir des crédits en réalisant des investissements de réduction relative des gaz à effet de serre dans les pays en développement par l'intermédiaire du **Mécanisme de développement propre (MDP)** résultant de la Convention mondiale et du Protocole de Kyoto).

Plusieurs « incidents » ont marqué récemment ce système de permis négociables.

Des quantités importantes de **crédits ont été détournées et revendues** aussitôt par des intermédiaires astucieux via le piratage informatique de plusieurs systèmes nationaux de quotas alimentant le mécanisme d'échange européen de permis négociables. Après des semaines de fermeture, la Commission a « réouvert » sa bourse, aux quotas nationaux de certains États dont les registres sont supposés les plus fiables au plan informatique. Les traders indéliçats courent toujours et la Commission renvoie à chaque Etat les incertitudes sur les crédits ainsi achetés par des entreprises comme les conséquences sur les crédits vendus par d'autres à leur insu.

Des investissements modestes réalisés par des **entreprises européennes** dans plusieurs pays en développement pour la suppression de deux des six gaz à effet de serre (Protoxyde d'azote dans la chimie des fibres, HFC dans les mousses isolantes ou chaîne du froid) leur ont **permis d'acquérir des quantités gigantesques de crédits carbone, selon la validation généreuse du MDP** au taux respectifs de 130 tonnes pour une tonne de protoxyde d'azote supprimée et de 1300 tonnes pour une tonne de HFC. Ces crédits leur ont permis à la fois de ne pas effectuer des investissements de réduction des émissions de CO₂ en France ou en Europe pour tenir les quotas annuels et de bénéficier de plus-values à la revente des crédits sur le marché.

Enfin vis à vis des engagements nationaux de respect du protocole de Kyoto, selon les pays, réduction ou stabilisation des émissions de GES en fonction du niveau annuel moyen des années 2008-2012 selon le niveau de référence des émissions de 1990, des pays comme

l'Ukraine, la Russie ou la Pologne vendent de grandes quantités de crédits carbone, à proportion des fermetures d'activités industrielles et donc des réductions importantes d'émissions actuelles au regard des niveaux de 1990. Ces crédits ne correspondent à aucun investissement réalisé. Connus par les experts sous le nom « d'air chaud », ils alimentent une spéculation facile et couvrent le respect de quotas annuels par des entreprises d'autres pays qui en font l'achat.

Vis à vis de ces trois scandales, les experts et politiques dominants continuent de faire confiance au marché et à la liberté pour ce qu'il est convenu d'appeler, à tort, « l'allocation efficace » des coûts de réduction des gaz à effet de serre. La discussion des années 2011 et 2012 va être orientée par la question de savoir comment les permis d'émissions, délivrés jusqu'ici gratuitement aux entreprises par les Etats, devraient l'être à l'avenir de manière payante, par des systèmes d'enchères ou d'appel d'offres.

Or on n'a pas exploré suffisamment, ni a fortiori discuté, les possibilités réglementaires pour réduire les émissions des installations industrielles, en France comme dans l'Union européenne. Ainsi **47 000 entreprises en France relèvent du système d'autorisation « installations classées pour la protection de l'environnement »**. Parmi celles-ci, 6500 présentant les seuils les plus élevés d'activités et de potentiel polluant relèvent de la **directive européenne IED (Emissions industrielles IPPC Prévention et contrôle intégrée de la pollution)** dont 3000 installations d'élevages animaux intensifs les plus importantes et 3500 installations industrielles ; parmi ces 3500 on retrouve les 1200 entreprises visées par le système de quotas annuels de CO 2.

Au titre des installations classées comme de la directive IED, mais aussi au titre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, toutes dispositions insérées au code de l'environnement, l'industriel doit décrire les dispositions prévues pour améliorer l'efficacité énergétique de ses procédés et maîtriser les émissions de CO 2 et des cinq autres gaz à effet de serre le cas échéant. Il y a bien sûr un intérêt à traiter de manière intégrée à la fois les émissions polluantes vers les milieux (eau, air, sols, déchets), les flux et les risques de dispersion accidentelle, et les émissions de gaz à effet de serre. Force est de constater, s'agissant de mise en conformité d'installations existantes, que ni les rendements énergétiques des procédés, ni les diminutions d'émissions de CO 2 de méthane, de protoxyde d'azote ou des trois autres composés gazeux à effet radiatif, ne font généralement l'objet de valeurs ou limites contraignantes et progressives. Cette inertie est contraire à l'application des lignes directrices fondées sur les **meilleures techniques disponibles (MTD)** élaborées dans l'union européenne pour chaque type d'activités, après de longues discussions entre experts gouvernementaux et lobbies industriels.

La directive IED prévoit pourtant des échéances de revue obligeant les autorités compétentes (préfets sur proposition des DREAL) à mettre en conformité les obligations des installations existantes avec les performances de résultats des meilleures techniques, moyennant des délais discutés de réalisation des investissements. Mais les directions d'entreprises et les préfets veillent à ce qu'il n'y ait pas discussion de ces questions installation par installation, devant les comités d'entreprises ou avec les CHSCT, avis des Comités départementaux consultatifs, des conseils municipaux puis enquête publique avant publication des prescriptions des obligations avec échéancier de réalisation. On notera au passage que des textes d'application des lois Grenelle sur l'extension des droits des CE et CHSCT sont « en retard »...

Les arguties ne manquent pas pour s'opposer à l'utilisation des obligations réglementaires. Le « D » de MTD renverrait à la disponibilité économique, à l'économiquement faisable qui ne regarderait que le siège de l'entreprise dans un discret contact avec le cabinet du préfet. Et surtout pas l'inspection des installations classées dans un dialogue ouvert avec les représentants des salariés du site, puis les riverains et le public.

Second argument. En ce domaine, pas besoin d'obligation : les décisions d'investissements d'efficacité énergétique, de substitution d'énergie, de récupération/valorisation de chaleur ou de coopération avec des sites voisins, découleraient de l'intérêt des prix, de la concurrence ou de « la main invisible du marché ». Cette résistance à l'application de la réglementation après débat local, met aussi en avant les risques de distorsions de concurrence vis à vis des autres sites des Etats de l'Union européenne qui n'auront pas le même niveau de contrainte, mais également vis à vis de sites de production non communautaires... Bien sûr on connaît la chanson. Mais en vérité la sous utilisation des directives communautaires (dont IED) en Europe, du Protocole de Kyoto et de la Convention mondiale sur le changement climatique, pour accélérer les investissements de réduction des émissions des gaz à effet de serre, vise à gagner du temps (ou à en faire perdre à la planète)... Afin d'investir à l'endroit et au moment où cela est le plus profitable pour le bilan financier de fin d'année à présenter à l'actionnaire. Et si le marché des crédits carbone peut aider à fermer un site, à différer un investissement, ou à le réaliser ailleurs avec une meilleure rentabilité...

Décidément ces tactiques ne font pas une stratégie à la hauteur des enjeux !

* Extraits d'une brochure confédérale à paraître sur le développement humain durable



Fédération
Nationale des
Syndicats
Maritimes



FEDERATION DES
OFFICIERS DE LA
MARINE
MARCHANDE

CTPM du 31 mars 2011

**Sécurité Maritime :
entre privatisation et abandon le MEDDTL s'assoit sur les engagements du Grenelle de la Mer**

Les fédérations de syndicats maritimes sont « vent debout » contre le projet de réforme de la sécurité maritime. Sans concertation avec les organisations syndicales, le Gouvernement décide de tronçonner le dispositif intégré de sécurité maritime, édifié après la catastrophe de l'Erika, pour confier la partie juteuse du contrôle de sécurité des navires de jauge brute de plus de 500, aux sociétés privées de classification. Le secteur à risques, non rentable, qui concerne les navires de pêche de moins de 12 mètres, serait laissé à l'abandon faute d'agents de l'Etat en nombre suffisant pour assurer les visites périodiques (inspection de sécurité et inspection du travail).

Quelle tartuferie, traduction concrète des conséquences directes des réductions d'emplois initiées par la RGPP ! Les Fédérations syndicales, les marins et celles représentant les agents chargés de l'Inspection de la Sécurité des Navires ne peuvent l'accepter.

Alors que l'encre du Grenelle de la mer n'est pas encore sèche, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable des Transports et du Logement, renoncerait à ses engagements n° 88, 113, 114 et 119 portant notamment sur « *l'inscription de la France dans une démarche d'exemplarité pour le contrôle et la surveillance, la préservation des vies, l'amélioration des compétences maritimes de son administration et le développement de la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques.* »

Le président des riches continue de distribuer ses cadeaux aux patrons :

Les armateurs qui ont initié la réforme de la sécurité des navires, obtiennent du Gouvernement le transfert des missions et des prérogatives de puissance publique, à des sociétés de classification. Le conflit d'intérêt est patent, ils seraient « juges et parties ». Un exemple, Philippe LOUIS-DREYFUS, patron de LOUIS-DREYFUS Armateur et ancien président de l'Association des armateurs européens, siège au conseil d'administration du Bureau Véritas aux côtés d'Ernest Antoine Sellière qui détient 52 % du capital.

L'affaire est profitable pour le Bureau Véritas. En effet, si l'activité du groupe dans le secteur maritime ne représente que 12 % du portefeuille, celle-ci est la plus rentable. En 2009, elle avait dégagé une marge de 31,2%, contre une moyenne de 16,4% pour l'ensemble du groupe.

Ainsi, sous couvert de modernisation et de rationalisation du contrôle de la sécurité des navires, c'est avant tout un cadeau supplémentaire, avec un marché captif, qui est fait au secteur privé. Une nouvelle fois au nom de la RGPP.

Vers un contrôle à deux vitesses :

Comment le Ministère de l'Écologie, dont la ministre avait réaffirmé, dès son entrée en fonction, ses attributions sur le champ maritime, peut-il sérieusement pousser une réforme qui laisse à l'abandon la sécurité des navires de pêche de moins de 12 mètres, flotte d'une moyenne d'âge de plus de 24 ans ?

Le dispositif actuel, assuré par l'État au moyen de visites périodiques au moins annuelles et inopinées, serait remplacé par un contrôle de second niveau. Ainsi, la mission des fonctionnaires qui assurent aujourd'hui le soutien technique et le conseil gratuit préventif auprès des petites entreprises évoluerait au profit de la seule répression. L'élément majeur de la politique de prévention serait abandonné pour laisser place au tout répressif.

Avec l'abandon de la périodicité annuelle des visites par les services de l'État qu'organise une telle réforme, la sécurité des navires de pêche de moins de 12 mètres serait laissée à l'appréciation et à la bonne volonté des armateurs. La qualité de la flotte va baisser, les accidents vont augmenter, les primes d'assurances également, le tout au détriment de la sécurité des marins, des emplois et de l'économie de la filière.

La délégation des compétences régaliennes aux sociétés de classification pour les navires de jauge brute supérieure à 500 amplifie les risques de dérapages et de confusions en raison des liens de subordination entre sociétés prestataires et clients, en augmentant la portée de la pression financière des armateurs.

L'abandon de la neutralité, garantie jusqu'ici par l'État, serait ainsi gravée dans le marbre.

Les armateurs ne s'y trompent pas. C'est bien ce pouvoir de pression sur les contrôles qui est recherché. Pourquoi demanderaient-ils à payer pour un service qui leur est rendu efficacement et gratuitement si ce n'est pour avoir un retour sur investissement ? Et d'avoir les mains encore plus libres dans un monde maritime déréglementé et dérégulé ?

La marchandisation du contrôle de la sécurité des navires répond à la logique libérale de privatisation des missions publiques : ça coûte plus cher et ça fonctionne moins bien !

Un front syndical s'élève pour dénoncer cette « braderie » du dispositif intégré de sécurité maritime.

Lors de la présidence française de l'Union Européenne, le gouvernement s'est vanté d'avoir fait adopter « le paquet Erika III. » Après l'effet d'annonce, force est de constater que les directives européennes, entraînant des mesures plus coercitives en matière de sécurité maritime, sont dévoyées par la France. Sans aucune raison liée à la transposition, le gouvernement fait le choix d'un scénario de privatisation. Alors que le renforcement nécessaire des contrôles aurait dû passer par le renforcement des compétences des services des affaires maritimes chargés du contrôle des navires par l'État du port (PSC), conformément au mémorandum de Paris sous l'égide de l'OMI et aux directives du paquet Erika III. La France, liée par les engagements du Grenelle de la mer, négociés par les 5 collèges (État, Collectivités locales, Patronat, Organisations syndicales et ONG et associations) brade une fois de plus le secteur maritime et ses salariés

Les organisations syndicales du secteur font des propositions, elles sont mesurées et chiffrées.

Il manque 100 Inspecteurs de la Sécurité des Navires pour garantir un service public de qualité, performant et indépendant. Dans le même temps, la RGPP ampute de 189 emplois le programme 205 « Sécurité et Affaires Maritimes » que les organisations syndicales ont dénoncé lors du Grenelle de la mer, et entend en supprimer 63 supplémentaires !

L'étude d'impact des projets de textes révèle que seulement 150 agents assurent les missions de contrôle de sécurité maritime (métropole et DOM-TOM inclus).

L'affaiblissement du service public maritime est un contre sens que nous avons dénoncé, avec d'autres, au Grenelle de la mer. Et le rapport du projet de décret ne nous contredit pas en affirmant que « le transfert de l'instruction des dossiers « pavillon » aux sociétés de classification habilitées, permettra d'absorber la surcharge de travail liée à l'inflation réglementaire »! De qui se moque t-on ?

Financement des créations de postes c'est possible !

Le programme SAM s'élève à 135 millions d'euros. Seulement 0,6 % va à la sécurité des navires quand près de 70 % finance l'exonération de cotisations sociales aux armateurs. Il y a donc matière à mobiliser des ressources, aujourd'hui confisquées par le patronat par le biais de diverses exonérations et défiscalisations, en faveur du financement destiné à assurer un service public de qualité, sans mettre en péril la survie des entreprises maritimes qui affichent des profits confortables.

Les organisations syndicales du secteur maritime demandent de vraies négociations, avant l'adoption des textes qui ne peuvent être soumis en l'état à l'avis du Comité Technique Paritaire Ministériel. Le Gouvernement doit revenir à la raison, concerter avec les représentants des marins et des personnels des affaires maritimes : il doit renoncer au passage en force. En tout état de cause, si vous entendez soumettre ce jour ces deux projets à notre avis, nous soumettrons une série d'amendements, sans préjudice d'un nouveau passage au conseil supérieur de la marine marchande.

DECLARATION CGT AU CCAS DU 12 AVRIL 2011

Depuis plus d'un an le CCAS et ses partenaires, revendiquent l'exception sociale pour garantir la pérennité des unités d'accueil. Les discours rassurants des conseillers des ministres successifs, repris par les plus hauts responsables de notre administration nous ont laissé espérer, que cette exception sociale était possible mais que c'était France Domaine qui avait seul la maîtrise de la destinée de celles-ci.

Force est de constater que malgré des discours rassurants, la marchandisation des unités d'accueil se poursuit, et de surcroît à l'initiative des chefs de service qui n'hésitent pas à déclarer leur inutilité sociale.

France Domaine n'est que le bras armé des desideratas de notre ministère qui a la faculté de « piler un bien » pour réinjecter le produit de la vente dans le budget de l'Etat;

Sur ce dossier, la CGT exige de l'administration la vérité sur sa réelle intention puisque nous sommes toujours dans l'attente de la réponse au courrier commun envoyé le 15 décembre 2010 au Premier Ministre, avec copie à Mme KOSCIUSKO-MORIZET et à M. J.F. Monteils. La CGT demande solennellement à notre ministre, un moratoire à la vente des unités d'accueil et des engagements contractualisés entre le ministère, la FNASCE et les ASCE, afin de pérenniser les seuls lieux de vacances et d'hébergements qu'il nous reste au MEDDTL pour les agents et leurs familles.

En ce qui concerne le budget et plus particulièrement la mise en réserve de 1,4 millions la CGT exige que celle-ci soit levée pour la politique d'action sociale puisse être mise en oeuvre. Les services qui n'avaient pas rempli le DPAS de 2011 n'ont pas eu de dotation car vous avez estimé qu'ils n'avaient pas de besoin. Il faut qu'un complément sur la PBI soit débloqué rapidement car ces services sont pénalisés tant qu'ils n'auront pas leur crédit. De plus cela diminue les moyens des autres CLAS.

Plusieurs présidents de CLAS ou membres du CCAS n'ont toujours pas eu le remboursement de leurs frais de mission. Pour certains la somme est importante. Ceci est inadmissible. Nous exigeons que les régularisations s'opèrent rapidement. Les agents ne doivent pas être pénalisés par les baisses drastiques des crédits des services. Ces missions ont été engagées dans le cadre de leurs mandats qui entrent dans l'activité du service.

Lors du dernier CCAS du 24/02/2011, la circulaire qui traite des aides financières a été approuvée. A ce jour, elle n'est toujours pas diffusée dans les services. Nous vous demandons que cela soit fait dans les plus brefs délais.

Une fois de plus la CGT rappelle que l'action sociale concerne également les retraités, à ce jour ils sont virtuellement concernés mais de moins en moins informés de leurs droits.

COMPTE RENDU CGT

de la réunion plénière du Comité Central d'Action Sociale (CCAS) du 24 février 2011

Étaient Présents :

CGT : Ch.Mahut; J.Pasqualotto; J.Pele; A.Mandard; M.Basdevant; Ch.Dujon; Ch.Lauron;
J-M.Rech;J-M Trackoen; K.Vanderriele – Ch Mathis – P. Crignon – Ch. Raimbault – H. Trichet

Administration : 9 ; bureau PSP2 : 5

FO: 5 ; CFDT: 4 ; UNSA : 2 ; CGCV : 1 ; service social : 2 .

Le président du CCAS lit la déclaration jointe en annexe.

La CGT lit la déclaration jointe en annexe et qui a été également lue lors de l'audience accordée par M. MONCOURRIER, conseiller social de la ministre.

En complément à cette déclaration les organisations syndicales demandent que les agents en poste dans les établissements publics bénéficient de l'action sociale du ministère.

Lors de cette rencontre, les syndicats ont particulièrement insisté pour que la réserve budgétaire de 1,4 millions d'euros sur les crédits d'action sociale soit levée. D'après l'administration, celle-ci ne pourra pas se faire avant septembre 2011.

S'agissant du patrimoine social, M. MONCOURRIER a précisé que la ministre souhaitait qu'il soit préservé, mais rien de concret pour prendre une décision ferme pour éviter les ventes par France Domaines.

Il précise en outre que l'on ne peut ouvrir aucune prestation nouvelle suite aux revendications exprimées sur l'obtention d'un prêt accession à la propriété ou amélioration de l'habitat. Heureusement que dans la dénomination du ministère il y a aussi logement !

Sur la création des CLAS dans les DDT(M) il renvoie cela à l'interministériel. Nous sommes loin de l'affichage au moment de la création des DDT(M) où on nous annonçait aucun problème pour la création des CLAS dans ces services. Le CCAS sera à nouveau reçu au cabinet du ministre en septembre.

Sur les temps de décharge d'activité des présidents de CLAS il semble qu'il y ait de plus en plus de pression des chefs de service pour les réduire. L'administration affirme qu'il n'y a pas de consigne dans ce sens...

La nouvelle circulaire sur les aides financières a été présentée. On peut noter quelques améliorations : les vacataires avec une activité au moins égale à 50 % et un contrat d'au moins 6 mois pourront en bénéficier ;

instauration d'un montant plafond à 2 000 €

réévaluation du prêt social à 2 500 €

les retraités sont rattachés au CLAS de proximité de leur lieu de résidence

rappel des règles de confidentialité.

Un problème demeure sur la confidentialité avec CHORUS.

La circulaire est adoptée à l'unanimité.

Création des CRCAS (commissions régionales d'action sociale)

Seules 3 commissions sont en place et 6 sont en cours de création.

Patrimoine social du CGCV

La subvention sera de 236 000 €. Les centres du CGCV sont en meilleur état que les centres des associations ASMA et ARAMIS. Des travaux ont été réalisés à Ouagne et Grendelbruch.

Renouvellement des CLAS dans les nouveaux services

La CGT demande s'il y aura bien un CLAS en DIRIF. L'administration confirme qu'il existera toujours et qu'il y aura des CLAS pour les services d'Ile de France, un à la DRIEA.

Budget d'action sociale : La CGT souligne les difficultés d'habilitation pour les présidents de CLAS pour l'utilisation de DPSWeb. L'administration confirme qu'une note sera à nouveau adressée aux services. La CGT demande le fléchage des crédits d'action sociale comme cela avait été fait il y a quelques années d'autant que cette possibilité est offerte... Aucune réponse n'est donnée.

Pour la délégation CGT ,

Josiane PASQUALOTTO



La Lettre de l'OFICT

Bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres Technicien-ne-s

Calendrier

réunion conjointe des collectifs B
administratifs et techniques de l'ofict

11 avril

réunion DRH sur fusion
catégorie B administratifs

12 avril

réunion DRH sur fusion
catégorie B techniques

13 avril

commission exécutive de l'ofict

14 avril

Temps forts à venir

sortie du dossier ofict sur
les rémunérations

publications des collectifs B
reconnaisAncE
TouSEnsemble

**Consultation ugict-cgt
des agents de la catégorie B**

page 2

congrès ugict

page 3

**L'OFICT
rencontre les TSE à l'ENTE**

page 4

EDITORIAL

Pour ouvrir les coffres-forts, il nous faut créer ensemble de nouvelles clefs!

Le congrès de l'UGICT confirme à la fois l'objectif de déployer la CGT dans les catégories ingénieurs cadres, professions techniques et intermédiaires, propose de s'en donner les moyens, avec toute la CGT, en développant le syndicalisme spécifique, et indissociablement les convergences entre tous les salariés, avec un axe fort vers la jeunesse diplômée pour sortir de la crise.

Dans un monde qui bouge spectaculairement, les défis sont ceux de l'humanité, l'eau, l'énergie et les moyens de la produire, la maîtrise humaine du développement et des risques, ceux de l'industrie, des services publics, incompatibles avec les logiques financières de réduction des coûts et de la qualité.

La revendication d'un management alternatif concerne la fonction publique pour redimensionner la démocratie avec la prise en compte de tous les acteurs, défendre des indicateurs qualitatifs d'évaluation des politiques publiques, faire de la responsabilité sociale, économique et sociétale le moteur des contrats d'objectifs, conforter les statuts des personnels, défendre le droit à des propositions alternatives pour l'encadrement.

L'évolution des ICT, aussi bien des techniciens, que des professions intermédiaires, des ingénieurs et des cadres, l'irruption des diplômés dans toutes catégories, l'actualité des revendications, la construction et pour beaucoup la découverte de l'action collective dans un milieu marqué par l'individualisme, les succès comme chez Amadeus à Antibes, le passage à l'action collective, les jeunes diplômés, le passage d'une génération à une autre, avec des références nouvelles : ça bouge!

De quoi animer la Commission Exécutive de l'OFICT, le 14 avril, et nous booster pour réussir la conférence fédérale le 18 mai.

De quoi se sentir encouragés à poursuivre le développement de notre syndicalisme spécifique, pour contribuer à ce que toutes les catégories d'agents du ministère posent leurs revendications avec la force qui convient : majoritaire.

Rémunérations, avec la pétition intersyndicale de la fonction publique, fusions de corps en A et en B, restructurations d'Établissements, évaluation, objectifs : l'OFICT doit contribuer à ce que les ingénieurs, cadres, professions techniques et intermédiaires posent leurs revendications, en convergence avec tous les agents, se rassemblent et luttent.

Pour cela, la possibilité de l'affiliation UGICT dans toute la fédération, des réflexions et des initiatives correspondants aux besoins de syndicalisme spécifique des agents, des correspondants de l'OFICT partout : ce sont des moyens de peser fort pour les revendications, de renforcer la CGT, de gagner sa place au syndicalisme de lutte et de construction dans les élections aux Comités Techniques et CAP le 20 octobre.

Pierre Thomas

Brèves

Elections à l'IGN

Les représentants au Conseil d'Administration de l'IGN ont été renouvelés le 17 mars, dans un contexte marqué par le projet RGPP de fusion avec l'IFN et les conséquences d'ensemble de la politique gouvernementale. Il y avait deux listes en présence, CGT et CFDT, la CFTC ayant renoncé.

Globalement la CGT gagne 35 voix. Dans le collège des agents titulaires, où les ingénieurs, géomètres et SA sont très largement majoritaires la CGT obtient 244 voix (+39 voix) et 47,3% (+6,5%), la CFDT restant le premier syndicat avec 272 voix.

Matthieu Le Masson, ITGCE à St-Mandé devient élu CGT au CA, avec sa suppléante Anne Samica, également ITGCE en poste à Nantes.

suite des États généraux des professions techniques

La consultation lancée par la cgt des cadres et technicien-ne-s, pour prendre en compte les préoccupations des agents de la catégorie B dans notre ministère

Pour une charte revendicative !
PROFESSIONS TECHNICIENNES INTERMÉDIAIRES

Le 13 janvier 2011, les États généraux des professions techniques organisés par l'Ugict CGT ont réuni plus de 220 syndiqués de tous métiers, du privé et du public, d'entreprises de toutes tailles, pour discuter salaires, qualifications et évolutions de leurs métiers... Mais également pour débattre autour de propositions revendicatives.

Des infirmières aux techniciens de bureaux d'étude, en passant par les commerciaux ou les agents de la catégorie B de la fonction publique, tous subissent les mêmes maux : pouvoir d'achat en berne, management autoritaire, allongement du temps de travail, absence de reconnaissance des qualifications, extension des responsabilités et des risques, cloisonnement, négation de la technicité.

Nous avons souhaité, à travers ce document, donner un aperçu des échanges de cette journée qui trouvera des prolongements dans les différentes professions et régions.

L'Ugict CGT a en effet conçu les États généraux comme le point de départ d'une élaboration collective qui pourrait déboucher sur la rédaction d'une charte revendicative des professions techniques/intermédiaires.

Cette élaboration ne peut se concevoir en vase clos : elle devra s'appuyer sur la diversité des métiers, des expériences, des lieux de travail.

Nous voulons y associer le plus grand nombre de salariés de ces catégories – syndiqués ou non.

EXPRIMEZ-VOUS !

L'UGICT CGT LANCE UNE CONSULTATION NATIONALE DES PROFESSIONS TECHNICIENNES/INTERMÉDIAIRES POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ LE SITE DE L'UGICT : www.ugict.cgt.fr

L'initiative de débats du 13 janvier dernier porte ces premiers fruits. Le congrès de l'ugict de fin mars a été l'occasion de la présentation d'une grande consultation des salariés des professions techniques et intermédiaires publics et privés.

Dans notre ministère, où le déclassé et la non reconnaissance des qualifications des agents de catégorie B prend forme avec les projets de fusions et d'intégration dans le Nouvel Espace Statutaire (NES), l'ofict te propose de répondre à cette consultation, soit en éditant le « pdf » joint à la lettre et que tu peux nous faxer au 01.48.51.62.50, soit directement via internet à l'adresse suivante :

<http://www.ugict.cgt.fr/question/index.php?sid=25218&lang=fr>

L'objectif de l'ugict est ambitieux et l'ofict s'engage à contribuer à sa réussite. Cette consultation est un outil de démocratie, qui permet à tous de participer activement à l'élaboration des revendications qui seront portées par la cgt. Nous nous en saisirons pour les faire valoir auprès de notre ministère.

L'OFICT-CGT RENCONTRE LES TSE DANS LES ETABLISSEMENTS DE L'ENTE

Les 1^{er} février et 10 mars, la cgt, dont une camarade de l'OFICT a rencontré les élèves TSE dans les 2 établissements de l'ENTE d'Aix et de Valenciennes.

Le cadre ? celui du cursus de formation des élèves.

Le principe ? après une présentation par l'école des textes et des instances qui organisent le « dialogue social » au ministère, les organisations syndicales sont invitées à prendre la parole.

L'ambiance ? très institutionnelle et de l'aveu de bien des élèves, relativement ennuyeuse !

Une démarche d'écoute avant tout

Pour l'ofict, pourtant, l'enjeu est de taille : c'est à l'occasion de ce premier contact que vont peut-être se tisser les premiers liens entre la cgt et ces futurs agents .

Alors, loin de tout discours sur « le dialogue social », c'est par un jeu de questions-réponses que s'enclenche l'échange. Le temps est compté, mais c'est en choisissant de raconter son propre parcours dans le ministère et vers la cgt que notre représentante souhaite susciter l'intérêt des élèves, démystifier le syndicalisme cgt et donner la compréhension du rôle que peut jouer celui-ci pour eux et avec eux.

Dans le même temps, un petit questionnaire circule, dont le but est d'appréhender qui sont ces nouveaux agents, ce qu'ils pensent de leur scolarité à l'ente, à quelles difficultés ils eu à faire face en démarrant l'année et enfin, à quoi pourrait leur être utile la cgt lors de leur arrivée dans leur futur poste.

Le besoin d'être informés est fort

Ce qui ressort de cette rencontre : ces jeunes sont très diplômés et ont pour beaucoup déjà une expérience professionnelle. Ils sont dans l'ignorance quasi complète de la vie des services, des missions et de leurs évolutions . Le besoin s'exprime largement de combler ce manque.

De même, ils ne savent quasiment rien des réformes statutaires en cours que ce soit le NES ou les projets de fusions de corps de TSE et de contrôleurs.

Le programme d'enseignement est majoritairement perçu comme peu intéressant : trop axé sur le développement durable, pas assez concret, pas assez technique.

Ils ne savent pas non plus à quelles difficultés ils devront faire face dans le cadre de leur prochaine affectation – surtout parmi les élèves de valenciennes - mais ce sont les thèmes des aides à l'installation, de l'accompagnement dans le début de carrière et des mutations, des informations à apporter sur les statuts, la rémunération et la formation ou encore des échanges sur l'évolution des services et de la connaissance des droits qui sont mentionnés dans les réponses au questionnaire.

Une analyse plus fine des réponses au questionnaire sera prochainement publié dans le journal des techniciens « TouSEnsemble ».

Répondre à leurs besoins sans tarder

De telles rencontres ne peuvent rester sans suites... information adaptée aux élèves, contacts à entretenir, accueil dans les services et documentations à leur intention... L'ofict souhaite se donner tous les moyens de répondre à leurs besoins.



La Défense, le 8 avril 2011

Monsieur le Secrétaire Général
du MEDDTL

Monsieur le Secrétaire Général,

Notre syndicat se fait le porte-parole de très nombreux agents en vous interpellant sur la qualité de plus en plus dégradée des prestations de la DRH à destination du personnel : arrêtés d'avancement d'échelon ou de nomination dans un nouveau grade non pris, paiement tardif du premier salaire, primes non ou mal notifiées, erreurs sur les primes et les rémunérations, salaires amputés, absence de réponse aux questions posées, en particulier par l'intermédiaire de la messagerie dédiée «Centralpaie»...

Comme vous l'avez vous-même affirmé au CTPM du 8 février dernier, il n'est pas tolérable que des agents ne soient pas ou soient incomplètement payés. Et il n'est pas tolérable non plus que l'administration leur conseille de recourir à des aides sociales pour pallier les dysfonctionnements de la DRH en attendant des régularisations à échéance imprécise.

Ces retards et perturbations sont liés, au moins en grande partie, aux difficultés de mise en place du nouveau logiciel REHUCIT, qui mettent quotidiennement en difficulté les personnels de la DRH.

Cependant, tous les agents de la DRH utilisant ce logiciel n'ont pas perçu en 2010 la prime exceptionnelle de 100 euros mise en place par l'administration dans des conditions d'opacité qui, de même que la notification des primes 2010 à l'ensemble des agents d'administration centrale, est en totale contradiction avec la circulaire du 15 juillet 2010 signée par Madame Buch.

De nombreux agents ont déposé des recours relatifs au montant des primes qui leur ont été attribuées et aux modalités de notification. Notre syndicat en a transmis un certain nombre le 11 février dernier. Nous avons noté que la DRH s'est engagée à répondre. Après tant de retards et un tel manque d'information, une absence de réponse serait interprétée comme une manifestation de mépris supplémentaire à l'égard du personnel.

Sans entrer dans l'analyse (qui doit pourtant être faite) des conséquences de la RGPP, des diminutions d'effectifs et des réorganisations permanentes sur le fonctionnement des services du ministère, nous vous demandons instamment de prendre les dispositions propres à assurer la continuité de la rémunération et du déroulement de carrière des agents. Ces derniers n'ont pas à prêter sans intérêt à l'État la part de leur salaire non perçue parce que les arrêtés de gestion de leur carrière sont pris avec des mois (voire plus) de retard.

Nous vous demandons par ailleurs qu'aucun agent partant à la retraite ne soit lésé par des retards dans la prise d'actes administratifs et de promotions.

Nous vous demandons également d'attribuer la prime exceptionnelle de 100 euros à tous les agents utilisateurs de REHUCIT.

En outre, les fiches de paie nous sont communiquées tardivement (au plus tôt, un mois après le paiement), ce qui ne permet pas la compréhension et la rectification rapides des situations erronées, ni certaines démarches administratives. Nous vous demandons d'intervenir pour faire ramener ce délai à un niveau raisonnable.

Vous savez d'autre part que le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 a modifié à compter du 1er juillet 2010 le dispositif de prise en charge du prix des abonnements de transport domicile-travail pour les agents publics. La prise en charge couvre désormais tout le territoire national, et non plus seulement l'Île-de-France. Cependant, ce remboursement n'est toujours pas effectué pour les agents qui habitent hors Île-de-France. Nous vous demandons d'informer les agents concernés de leur droit et de régulariser le montant de leur remboursement domicile-travail avec effet rétroactif au 1er juillet 2010.

Enfin, il conviendrait de désigner un médiateur pour faire l'interface entre la DRH et les agents en difficulté.

Souhaitant que l'administration prenne conscience de la gravité de la situation et y remédie rapidement, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de toute notre considération.

Pour le syndicat CGT
d'administration centrale

la secrétaire générale
Marie-Christine Van Marle

Copie : Mme Eyssartier, Mme Marmouget (CGRH), Mme Navarre (RS).



Le 1^{er} mai 2011

Solidarité internationale et progrès social

Le 1^{er} mai, journée de solidarité internationale du monde du travail, prend un relief particulier dans un monde marqué par des évolutions majeures.

Les organisations Cfdt - CGT - FSU - Solidaires - UNSA expriment leur soutien aux peuples des pays arabes qui se soulèvent pour la dignité et la liberté. Partout dans le monde, cette onde de choc salutaire bouscule les dictatures et porte un message d'espoir de liberté, de démocratie et de progrès social.

Elles font aussi du 1^{er} mai une journée de solidarité européenne en dénonçant les politiques d'austérité imposées par les Etats membres de l'Union et les Institutions européennes pour « assainir » les dépenses publiques. Les salarié(e)s ne doivent pas payer le coût d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

En France, le 1^{er} mai 2011 se déroule dans un contexte de crise économique et sociale qui creuse les inégalités et mine la cohésion sociale, un contexte de tension sociale toujours forte liée aux préoccupations des salariés en matière d'emploi, de salaires et de conditions de travail qui se sont exprimées fortement dans les mobilisations de 2009 et 2010 face à la crise et à la réforme des retraites.

Partout participons aux manifestations unitaires pour :

- ▀ donner la priorité à l'emploi par des politiques économiques et sociales prenant appui sur une

réelle politique industrielle qui réponde aux impératifs écologiques et des services publics de qualité, favorisant la réduction des inégalités. Prioriser des mesures en faveur des jeunes. Mettre fin au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ;

- ▀ améliorer les salaires, les pensions et le pouvoir d'achat, permettre à chacun de vivre dans la dignité en garantissant le droit pour toutes et tous à une protection sociale solidaire et de haut niveau tout au long de la vie ; Faire reculer les inégalités entre les femmes et les hommes ;
- ▀ améliorer les conditions de travail et faire reconnaître la pénibilité ;
- ▀ lutter pour l'égalité des droits et contre toutes les discriminations, notamment concernant tous les travailleurs migrants.

L'exigence d'une vie meilleure faite de justice sociale, du respect des droits fondamentaux, d'un travail décent, reconnu et valorisé doit se faire entendre.

Mobilisons-nous pour le « vivre ensemble », la solidarité entre les salariés et l'égalité des droits, le choix de la paix, le choix du social. C'est de cette façon que reculeront l'exclusion, le racisme, le rejet de l'autre.

Nos organisations appellent tous les salariés, les chômeurs et les retraités à participer aux manifestations unitaires organisées dans toute la France.